



6254 - Se marier pour aller au paradis

question

J'ai entendu que le musulman qui s'abstient du mariage n'ira pas au paradis. Est-ce exact ? Si c'est exact, sur quelle base ? Je présume que la raison en soit la nécessité d'accélérer la procréation et d'éviter les relations sexuelles prohibées. Ce qui est une raison partagée par les autres religions. Mais je voudrais connaître le dernier point, à savoir : ne peut-on pas être à la fois pieux et célibataire ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le mariage n'est pas une condition pour l'entrée au paradis. Mais si l'on craint de commettre des actes prohibés, l'on doit se marier. Si on ne le fait pas, on est fautif.

S'agissant du deuxième point, il est bien possible d'être à la fois pieux et célibataire, mais c'est rare. Car l'on ne se détourne du mariage le plus souvent que soit parce qu'on est impuissant, soit parce qu'on est licencieux comme l'a dit Omar Ibn al-Khattab (P.A.a) à un homme qui ne s'était pas marié : **Ne t'en empêche que l'impuissance ou la licence** . Toujours est-il que l'Islam encourage au mariage et le considère comme une pratique des messagers, et interdit son abandon, fut-il dicté par la volonté de se consacrer au culte. En effet, **pas de monachisme en Islam** . Allah le sait mieux.